

# COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES

## CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL n°8

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

### SEANCE DU 11/10/2021

Le onze octobre deux mille vingt et un,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 15

- présents : 13

- absents: 2

- votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/10/2021

**PRÉSENTS** : BRAND Xavier, DEBORNES Stéphane, REMILLON Sandra, LAMOT Anthony, HERLEDDER Thomas, FIGUEIREDO Céline, MANIGUET Jérôme, MENDES D'OLIVEIRA Sandrine, DARD Annelise, VIRET Sidonie, Jérémy LAVERRIERE, MONTANT Odile, GAILLARD Christophe.

**ABSENTS EXCUSES** : WOLF Denis, L'HUILLIER Benoît

**PROCURATIONS** : Benoît L'HUILLIER à Xavier BRAND, Denis WOLF à Jérôme MANIGUET

**SECRETAIRE** : DEBORNES Stéphane

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la précédente réunion soulève des remarques, le précédent compte-rendu est approuvé.

### **ORDRE DU JOUR**

- Mise à jour du tableau de classement des voies communales

### **DELIBERATIONS**

La délibération suivante est votée à l'unanimité :

#### **DELIBERATION 20210801 – MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES**

M. le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau du classement des voies communales a été réalisée en 2011 et approuvée par délibération du conseil municipal du 18/11/2011.

Cette mise à jour avait permis d'identifier 7 635ml de voies communales.

Par délibération 2016/07/05 du 5 septembre 2016, la voirie départementale RD 115 a été rétrocédée à la commune,

Par délibération 20200703 du 5 octobre 2020, l'intégralité des parcelles de la voirie (B2085, 2097, 2098, 2128) du chemin de la Gusta ont été rétrocédées à la commune,

Considérant que ces opérations de classement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, la présente délibération approuvant le classement des voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L 131-3 du code de la voirie routière.

Suite à ces modifications, Monsieur le Maire propose de mettre à jour le classement des voies communales.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

- **SE PRONONCE** pour le classement suivant :

<b>N° DE LA VOIE</b>	<b>NOM DE LA VOIE</b>	<b>LONGUEUR</b>	<b>LARGEUR MOYENNE</b>
1	Route de Rogin <i>Part de la RD 15 et aboutit chez Rogin</i>	645	3.70
2	Route du Chef-lieu <i>Part de la RD 15 et aboutit à la VC 7</i>	940	4.10
3	Route de Sallanjoux <i>Part de la VC 2 et aboutit au pont de Sallanjoux (Pont des Usses)</i>	1730	3.20

4	Route de Body <i>Part de la VC 3 et aboutit à la RD 27</i>	1796	3.50
5	Route de Frolet <i>Part de la VC 4 (chez Body) et aboutit à la VC 3 (chez Sallanjoux)</i>	1138	3.20
6	Route des Follats <i>Part de la RD 27 (chez Quétand) et aboutit en limite de commune (y compris l'embranchement « chez Quétand)</i>	356	3.40
7	Impasse du château <i>Part de la VC 2 et aboutit au château</i>	145	3.10
8	Chemin de Vardon <i>Part de la VC 2</i>	415	3.20
9	Chemin du Vernay <i>Part de la VC 2 et aboutit à la RD 15 (y compris l'embranchement de la voie à la RD 15)</i>	858	2.80
10	Chemin de la Gusta <i>Part de la VC 2</i>	260	5.00
	<b>TOTAL</b>	<b>8 283 ml</b>	<b>m</b>

Cette situation conduit donc le conseil municipal à valider la longueur de voies communales à 8 283 ml. Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.

- **DEMANDE** à Monsieur le sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération.

Acte certifié exécutoire le : 14/10/2021

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 14/10/2021 Et de son affichage le : 14/10/2021

## COMMISSIONS

### VOIRIE

Monsieur le Maire informe que l'étude pour l'élargissement de la route départementale chez Body sera prise en charge à 50% de la dépense HT par le Conseil Départemental. Le devis de l'entreprise Profil Etudes sera approuvé pour un montant de 8 400€ HT.

Les travaux de voirie Route du Chef-Lieu se poursuivent. Les résines ne sont pas conformes, elles seront reprises par l'entreprise. Les enrobés seront réalisés semaine prochaine.

Des arrêtés de voirie permanents seront pris pour réglementer et sécuriser la voirie. Concernant le carrefour d'intersection avec la RD 15, les voies communales route de Rogin et route du chef-lieu seront prioritaires (priorité à droite). Les élus souhaitent que le chemin du Vernay en agglomération soit également prioritaire pour ralentir la circulation.

Un autre arrêté sera pris pour réglementer la route du chef-lieu (mise en place des chicanes, cédez le passage au niveau du hameau du Salève).

Les passages piétons à la Mouille et chez Body ont été marqués, reste à réaliser les bandes cyclistes et piétons de chaque côté de la voie.

Monsieur le Maire informe qu'il a beaucoup de plaintes concernant la vitesse sur la route des Bornes et chez Quétand. Les élus sont d'accord que les gendarmes s'installent ponctuellement pour contrôler la vitesse.

Le chemin de la Gusta est entré dans le domaine public de la commune. Un courrier a été envoyé à la copropriété des deux immeubles de l'impasse des Vergers. Cette voie reste privée, le déneigement sera donc à sa charge. La commune continuera néanmoins de financer l'électricité de l'éclairage public.

## **BATIMENT**

Concernant l'abri à l'Agorespace, la commission va rencontrer le comité des fêtes pour faire le point. Monsieur le Maire aimerait aussi être présent pour faire le point sur les manifestations avec l'association.

L'appel à projets concernant l'auberge est toujours en cours, Monsieur le Maire fait le point. Il explique qu'il faudrait avancer sur ce dossier pour ne pas perdre de temps sur les demandes de subventions (définir le projet, estimer les travaux et lancer la procédure).

## **URBANISME**

Jérôme Maniguet présente les dossiers d'urbanisme en cours :

- PC Mort Marie, construction d'une maison individuelle au hameau du Salève, en cours d'instruction
- DP Montant Odile, Création d'un hublot sur la façade d'une maison existante route du chef-lieu, avis favorable
- DP Bobillon Cédric, création d'un abri voiture à la Mouille, avis favorable

Le permis des 24 logements chemin de Vardon est purgé de tous recours, l'entreprise Alila va commercialiser les appartements. Pour les appartements en accession aidée, les dossiers seront étudiés en mairie. Un avis sera publié sur le site, la page face book et les panneaux d'affichage de la commune.

La commune doit permettre aux personnes souhaitant faire des travaux de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme par voie dématérialisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Un devis a été signé avec la société RDG 74 pour un montant de 300€ d'installation et un abonnement de 75€ par an. Le service sera disponible sur le site internet de la commune.

## **SCOLAIRE**

Sandra Rémillon et Sidonie Viret font le point du périscolaire, les effectifs sont en hausse surtout chez les petits. Une réunion avec le bureau des Tartifilous est programmée pour étudier différentes solutions pour le bruit et l'encadrement des enfants.

Le prochain conseil d'école et la réunion commission scolaire auront lieu le 21 octobre.

La directrice de l'école remercie la commune pour le versement de la subvention.

## **SOCIAL**

Monsieur le Maire informe que la commission des logements sociaux n'a pas attribué le logement vacant de l'immeuble du Salève car c'est un T3 et les 3 candidatures concernaient des personnes seules.

Le repas des aînés sera organisé le 20 novembre 2021.

## **DIVERS**

Sandra REMILLON informe qu'elle a rencontré l'association Animatou et les habitants de chez Frolet concernés par les chats errants. La mairie prendra à sa charge une partie des stérilisations (4) le reste sera financé par les privés.

Odile MONTANT fait le compte-rendu de la journée organisée pour informer les correspondants défense de leur mission. Elle se rapprochera de l'école pour communiquer sur le devoir de mémoire.

Elle organisera en fin d'année un rassemblement pour les personnes nées dans une classe en 0 et en 1.

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à Vovray à 11h.

Un stage d'arts plastiques sera organisée dans l'ancienne école la semaine du 1<sup>er</sup> novembre au 6 novembre par l'association Lalue du Sappey.

La séance est levée à 22h15.

Le Maire

Xavier BRAND

